



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Téléphone : 01 64 57 90 19
Télécopie : 01 64 57 85 59

Département de l'ESSONNE

Le 11 juin 2018

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du 8 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Vayres-sur-Essonne, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice, sauf :

- Monsieur CHAILLOUX Jean-Marc absent ayant donné pouvoir à Madame BOITON Jocelyne,
- Monsieur CARON Virgil absent ayant donné pouvoir à Madame AH-TONG PLANTIER Emilie,
- Monsieur CHAUSSARD absent ayant donné pouvoir à Monsieur MAILLARD Patrick,
- Monsieur BARBOT Jacques absent ayant donné pouvoir à Madame SERRANO Liliane,
- Madame PICHARD Isabelle absente.

Monsieur HEYMANN Yoann est désigné secrétaire de séance.

Madame AH-TONG PLANTIER Emilie arrive à 20h38.

Le précédent procès-verbal du 6 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Présentation des décisions modificatives du budget primitif 2018

Madame le Maire propose de faire les modifications budgétaires suivantes (transfert entre chapitres) :

Section Recettes d'Investissement :

Prélèvement au chapitre 010 « dotations Fonds divers Réserves »	-162.705,05€
Ajout au chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement »	+162.705,05€

Section Dépenses d'Investissement :

Prélèvement au chapitre 023 « Immobilisations en cours »	-71.507,48€
Ajout au chapitre 041 « opérations patrimoniales »	+71.507,48€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces décisions modificatives du budget dépenses et recettes d'investissement

II) Désignation des entreprises retenues pour l'appel d'offre de la réhabilitation-extension de la Salle Cardon

Notre appel d'offre pour les travaux de rénovation-extension de la Salle Cardon s'est terminé le 23 avril dernier. Vingt-huit entreprises ont répondu sur les neuf lots proposés.

Lors de la première commission d'appel d'offre pour l'ouverture des plis le 23 avril nous avons constaté que le lot 3 pour la couverture n'avait reçu aucune offre.

Nous avons donc relancé immédiatement une procédure négociée pour la couverture en contactant plusieurs entreprises en direct pour qu'elles postulent sur ce lot. Ces nouvelles offres reçues sont toujours en cours d'étude par notre Maître d'œuvre, Mme MELLA.

Le plus urgent était d'attribuer le lot 0 de désamiantage, neuf sociétés se sont portées candidates sur ce lot. L'entreprise SIDE a été retenue lors de la commission du 7 mai, comme étant la plus complète et la mieux-disante avec une offre à 24 095€ HT.

Lors de la commission d'appel d'offre du 1^{er} juin tous les autres lots ont été pourvus hormis le lot 3 de couverture et le lot 2 de charpente intimement liés, ils feront l'objet d'une prochaine commission.

- Lot 1 : Maçonnerie-Carrelage – VRD, la société DESTAS et CREIB a été retenue avec une offre à 146.979,€ HT,
- Lot 4 : Menuiseries extérieures Aluminium – Métallerie, la société Menuiserie ROUGEOT a été retenue avec une offre à 76.136,22€ HT,
- Lot 5 : Plâtrerie – Isolation – Faux-Plafonds – Menuiseries bois, la société AGD a été retenue avec une offre à 78.605,01€ HT, il propose une option pour les meubles de cuisine à 4.746,09€ HT,
- Lot 6 : Peinture – Revêtement de sol souple, la société HAYET a été retenue avec une offre à 21.682,10€ HT,
- Lot 7 : Electricité courants forts, courants faibles, la société SUDELEC a été retenue avec une offre à 48.033,03€ HT,
- Lot 8 : Chauffage – Ventilation – Climatisation – Plomberie, la société SUPAC a été retenue avec une offre à 37.174,50€ HT.

Le Conseil Municipal prend acte.

III) Désignation du prêt bancaire pour l'appel d'offre de la réhabilitation-extension de la Salle Cardon

Il y a lieu de contracter un emprunt pour financer la part communale restant du projet de réhabilitation -extension de la salle Cardon, en complément des subventions obtenues. Trois institutions bancaires ont été contactées pour les travaux de réhabilitation-extension de la Salle Cardon en 2017. La Caisse des Dépôts et Consignations, la Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. Les offres sont à peu près similaires mais la Caisse des Dépôts ne finance pas les frais d'étude, ni les frais d'architecte, ce qui fait qu'elle n'est pas retenue.

En mai 2018, Le Crédit Agricole propose, pour un emprunt de 400 000€, un taux de 1.68% sur 20 ans avec des remboursements semestriels qui débuteraient en janvier 2019. Cela porterait le coût total du crédit à 469.658,17€. Il est également proposé un versement de la somme en deux fois, ce qui diminuerait les intérêts la première année et la possibilité d'un prêt relais en 2019, dans l'attente de l'attribution des subventions.

La Caisse d'Epargne propose, pour un emprunt de 400 000€, un taux de 1.58% sur 20 ans avec des échéances semestrielles dégressives ce qui porterait le coût total du crédit à 464 780€, ou un taux à 1.61% si les échéances

sont constantes pour un coût total de 469 444,26€. La Caisse d'Épargne ne fait pas de prêt relais, il est possible de demander une avance de trésorerie sur le fonctionnement et non l'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité choisit le Crédit Agricole pour un emprunt bancaire de 400 000€ sur 20 ans pour la réhabilitation-extension de la Salle Cardon.

IV) Délibération portant sur l'accord de la création d'un service public de location de bicyclette à assistance électrique par Ile de France mobilité

Le syndicat des transports d'Ile-de-France a décidé l'été dernier de lancer un service public de location de bicyclette sur le territoire de l'Ile-de-France. Le déploiement d'une première tranche de 10 000 vélos à assistance électrique est prévu au plus tard en septembre 2019.

Le service prendra la forme d'une concession de service public. Ce service a vocation à être disponible sur tout le territoire d'Ile-de-France.

A ce jour, la procédure de mise en concurrence permettant de désigner l'exploitant de ce service est lancée en intégrant la commune dans le périmètre. Si nous répondons positivement, notre territoire sera intégré à la réflexion. Néanmoins les lieux précis d'implantation du service dépendront du résultat de la mise en concurrence et des partenaires sur lesquels s'appuiera l'exploitant. Ce service n'entraînera aucun frais à la charge de la commune, les coûts du service étant partagés par le futur exploitant, les usagers et Ile-de-France Mobilités. Ile-de-France Mobilités veillera à ce que les lieux de mise à disposition du futur service soient répartis sur l'ensemble de l'Ile-de-France, afin que chaque francilien puisse bénéficier d'une solution de mobilité active supplémentaire dans une logique de développement durable et de protection de la santé publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord à Ile de France Mobilités pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique, sans engagement financier communal, sur le territoire de Vayres-sur-Essonne et autorise Madame le Maire à prendre toutes les décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

V) Délibération de contravention portant sur les chiens errants, les déjections canines et les déchets sur la voie publique

L'article L2212-1 du Code Général des Collectivités territoriales charge le maire de la police municipale. L'article L2212-2 précise que cette police a pour objet :

« d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment :

1° Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements, la démolition ou la réparation des édifices menaçant ruine, l'interdiction de rien exposer aux fenêtres ou autres parties des édifices qui puisse nuire par sa chute ou celle de rien jeter qui puisse endommager les passants ou causer des exhalaisons nuisibles ainsi que le soin de réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies susmentionnées ;[...]».

Etant donné que les actes d'incivilités se multiplient (déjections canines non-ramassées, dépôts sauvages sur la voie publique, chien errant...), Madame le Maire propose de prendre des arrêtés afin de fixer des contraventions suivant les infractions constatées et clarifier ainsi les devoirs de chacun.

Par ailleurs, la Région Ile-de-France et la Préfecture de l'Essonne, le SIREDOM et le PNR du Gâtinais français ont lancé un vaste plan de lutte contre les déchets sauvages. Le PNR, recense actuellement les communes intéressées par la pose d'appareils photos sur les lieux habituels de décharge sauvage avec prise de photo et envoi d'un SMS à chaque passage de véhicule.

Le Conseil Municipal prend acte.

VI) Questions diverses

Enfouissement Route de la Ruchère :

Lors de la réunion de chantier du 4 juin, il a été constaté que les travaux de la SICAE sont quasiment terminés. Par contre la réception des coffrets d'Orange prend plus de temps. Dès que ce point sera levé, les travaux sur les lignes téléphoniques devraient être effectués en une semaine, ce qui permettrait ensuite de finir la dépose des poteaux bétons.

Fin de travaux prévisionnels : fin juin.

Du fait du problème permanent de stagnation de l'eau pluviale devant n°27, il sera demandé à la société TPS une étude pour un puisard.

Ferme du Château :

L'escalier et la barrière ont été posés. La peinture des murs intérieurs est en cours. Le chantier avance bien, le gros des travaux devrait se terminer fin juin.

Salle Cardon :

La plupart des lots ont été attribués, en particulier celui de désamiantage du sol qui nécessitait des autorisations préalables et qui va démarrer le chantier le 25 juin.

C'est l'entreprise DESTAS et CREIB qui s'occupe de l'installation du chantier de tous les lots.

Les associations ont été prévenues pour évacuer tout le matériel sportif. La salle de Grande section sera utilisée en remplacement la saison prochaine, par les écoles et les associations (la garderie et les activités de maternelle qui s'y déroulaient seront réorganisées dans les autres salles disponibles). La municipalité de D'Huisson Longueville nous dépannera également grandement en nous prêtant une salle en journée.

Fête du Village :

Samedi 16 juin:

Les structures gonflables doivent être livrées samedi à 8h30 et seront récupérées à 18h.

Il y a encore beaucoup de stands sans bénévoles, un tableau d'inscription va être mis à la grille de l'école élémentaire comme l'année dernière.

Les barnums seront montés vendredi, on manque encore de bras pour l'installation et le démontage.

Festival Léopard Vayres :

La troisième édition du festival Léopard Vayres aura lieu au terrain de la pointe (face à la mairie, près du skate-park) le Dimanche 24 juin.

50 ans de l'IMPRO :

L'IMPRO fêtera ses 50 ans le 30 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05 minutes.

Le Maire,
Jocelyne BOITON

